

# 19 ANS ÇA SUFFIT !



## LE VRAI BILAN DU MAIRE SORTANT

### LES MENSONGES ET PROMESSES NON TENUES DU MAIRE SORTANT

« **MAINTENIR LE TICKET DIVIA À 1,20 €** »

Promesse du maire sortant lors des élections municipales de mars 2014

> **IL EST AUJOURD'HUI À 1,40 €**

« **LA SURVEILLANCE DU STATIONNEMENT PAYANT RESTERA ASSURÉE PAR LES AGENTS MUNICIPAUX** »

Déclaration du maire sortant, octobre 2017

> **COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AUX AGENTS DIVIA EN DÉCEMBRE 2017 AVEC L'OBJECTIF DE « FAIRE DU CHIFFRE »**

« **SUPPRESSION DE LA TRANCHE 2 DE L'ÉCOQUARTIER JARDIN DES MARAÎCHERS (520 LOGEMENTS)** »

Déclaration du maire sortant, 25 novembre 2019

> **VOTE DE LA 2<sup>E</sup> TRANCHE PAR SA MAJORITÉ EN CONSEIL DE MÉTROPOLE LE 19 DÉCEMBRE 2019**

« **LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE NE COÛTERA PAS UN EURO AUX DIJONNAIS** »

> **SUBVENTIONS ET AMÉNAGEMENTS ANNEXES : 35 MILLIONS €**

« **MON SOUHAIT LE PLUS CHER, C'EST MON MANDAT DE MAIRE** »

le Bien Public, 28 mars 2014

> **IL A ABANDONNÉ LES DIJONNAIS POUR UN POSTE DE MINISTRE 3 JOURS PLUS TARD**

« **CE SERA MON DERNIER MANDAT. C'EST UNE FONCTION USANTE** »

le Bien Public, 28 mars 2014

> **« JE SUIS CANDIDAT À LA MAIRIE DE DIJON »**

le Bien Public, 18 janvier 2020

### L'OPACITÉ ET LA DÉRIVE PERSONNELLE DU POUVOIR

> **REFUS DE COMMUNIQUER** le contrat « On Dijon » qui porte sur 105 millions d'euros, le contrat signé avec Eiffage pour la Cité de la Gastronomie, les contrats d'emprunts toxiques avec Dexia, les documents relatifs à la vente du Crédit Municipal, les contrats de l'eau et de l'assainissement.

> **RENOUVELLEMENT PRÉCIPITÉ**, un an et demi avant son terme, du contrat de l'eau avec le même délégataire depuis 30 ans, au détriment d'une offre moins coûteuse pour les Dijonnais.

> **RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES TRANSPORTS PUBLICS** en 2010 et 2016 en l'absence d'offre concurrente.

> **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL** qui profite de la piscine du Carrousel avant son ouverture officielle.

> **CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE** de responsable des relations avec la presse et attribution du poste au gendre du maire.

> **CESSION** de la société d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD) à l'ancien directeur de cabinet du maire.

> **20 000 € ANNUELS PERÇUS PAR LE MAIRE DE DIJON** en tant qu'administrateur de la banque DEXIA, auprès de laquelle ont été souscrits les emprunts toxiques de la ville de Dijon.

## ENVIRONNEMENT

**850** LE NOMBRE DE LOGEMENTS EN CONSTRUCTION POUR LA SEULE CITÉ DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN

**+10 000** LE NOMBRE DE LOGEMENTS À CONSTRUIRE DANS DIJON, PROGRAMMÉ PAR LE MAIRE DE DIJON POUR LES DIX ANS À VENIR (SOURCE PLUI-HD 2020-2030)

**8** LE NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS AU CENTRE-VILLE EN 19 ANS !

**50%** LE NOMBRE DE PISTES CYCLABLES NON RÉALISÉES BIEN QUE PRÉVUES AU SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO DE 2004 !

**+5%** L'AUGMENTATION DANS DIJON DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DUS AUX DÉPLACEMENTS ENTRE 2010 ET 2016 ! (SOURCE : RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 PRÉSENTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2019)

## POUVOIR D'ACHAT

**80 000**

PV DÉLIVRÉS EN 2019 CONTRE 25 000 EN 2017 !

**+86%** L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU ENTRE 2001 ET 2016 !

**+40%** L'AUGMENTATION DES TARIFS DIVIA DEPUIS 2010

**+66%** L'AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE À DIJON ENTRE 2001 ET 2019 !

## DETTE ET GESTION

**2 400 €**

PAR DIJONNAIS : C'EST LE MONTANT DE LA DETTE CUMULÉE DIJON + MÉTROPOLE (1000 € EN 2001)

**50 MILLIONS €**

LE COÛT DE LA PÉNALITÉ DE SORTIE DES EMPRUNTS TOXIQUES EN 2016

**16<sup>ÈME</sup> / 20**

LE CLASSEMENT ATTRIBUÉ À DIJON PAR LA FONDATION IFRAP POUR LA GESTION DES VILLES DE PLUS DE 150 000 HABITANTS

## EMPLOI

**- 4726**

EMPLOIS SUR LA ZONE DE DIJON ENTRE 2011 ET 2016 (DOSSIER INSEE 2019)

**1640**

LE NOMBRE D'EMPLOIS SACRIFIÉS PAR LA FERMETURE DE LA BA 102 APPROUVÉE PAR LE MAIRE DE DIJON

## SÉCURITÉ

**-30%** C'EST LA BAISSSE DES EFFECTIFS DE POLICE MUNICIPALE ENTRE 2012 ET 2016

**+40%** L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES VIOLENCES PHYSIQUES ENTRE 2012 ET AUJOURD'HUI !

## CITÉ DE LA GASTRONOMIE : LA VÉRITÉ

- > Le refus du maire de communiquer le contrat signé a rallongé de 2 ans le délai du recours d'Agir pour Dijon et empêché le juge de statuer sur la légalité du contrat.
- > L'opération a été attribuée à un grand groupe du BTP au détriment d'un groupe immobilier régional qui proposait un prix d'achat du site deux fois plus élevé.
- > Le projet a été dévoyé en opération de densification immobilière avec 850 logements, 13 salles de cinéma et moins de 10% d'espaces verts sur l'ensemble du site.
- > La ville de Dijon a perdu tout contrôle sur un projet d'intérêt général, pourtant financé par de l'argent public (35 millions d'euros).
- > Depuis un an, rien n'a vraiment bougé sur le site à l'exception des constructions de nouveaux immeubles...